

CERTIFICAT D’AFFICHAGE de dépôt d’une demande de certificat d’urbanisme d’information

Cadre réservé à la mairie

Le projet **Certificat d’Urbanisme d’Information**.
Sur un terrain situé à : **14 RUE VICTOR LEYDET 13110 PORT DE BOUC**
ayant fait l’objet d’une demande enregistrée sous le n° **CU 013 077 26 00017**, déposée à la mairie le : **24/09/2026**
par : **Cabinet ROUSSEL-CABAYÉ & Associés**,
fera l’objet d’un accord tacite^[2] à défaut de réponse de l’administration un mois après cette date.

Cachet de la mairie



* Dans le cadre d’une saisine par voie électronique, le récépissé est constitué par un accusé de réception électronique.

[1] Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c’est le cas notamment des travaux situés dans un site classé. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n’entre pas dans ces cas.

[2] Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple deman